

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 février 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Henri PONS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **CSGE 002-3506/18/BM**

#### **■ Attribution d'une subvention à l'Agence Régionale du Livre (ARL) - Approbation d'une convention d'objectifs MET 18/6325/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Conformément à la délibération de politique culturelle votée le 14 décembre 2017 par le Conseil de la Métropole, qui fixe comme priorité d'action dans ce domaine la lecture publique sous toutes ses formes, et comme cadre d'intervention, des critères de liens avec les communes du territoire et de rayonnement régional voire international, la Métropole soutien des acteurs culturels territoriaux.

#### ARL (Agence Régionale du Livre)

L'Agence Régionale du Livre, forte d'une expérience de 15 ans, est la seule structure associative du territoire à exercer des actions transversales en direction des professionnels du livre (auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires, organisateurs de manifestations et résidences) et au service des politiques publiques du livre, autour de plusieurs missions fondamentales :

- Information (veille dynamique) et observation (chiffres clés, enquêtes ciblées, financements publics du livre) ;
- Formation professionnelle et accompagnement (expertise auprès des collectivités et des professionnels, conseil juridique, en gestion & analyse financière, en ;
- Projets collectifs et/ou innovants (conservation partagée jeunesse, biblioMix, bibliographies numériques partagées, expositions...);
- Développement de la lecture : prix littéraire des lycéens et apprentis de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, "Histoires vraies de la Méditerranée" en milieu carcéral.

Signé le 15 Février 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 05 mars 2018

Les grands axes qui guident l'ARL sont : adaptation au numérique & innovation, aide à la mutualisation et à la mise en réseau, développement de la lecture par la mise en œuvre et le pilotage de projets favorisant la rencontre entre des publics très divers et la création culturelle et artistique.

L'ARL a créé des relations bien établies tant avec les bibliothèques qu'avec les organisateurs de manifestations littéraires du territoire de la Métropole. Elle dispose d'un savoir faire reconnu en termes de mise en réseau, pilotage, compétences en termes de contenus littéraires et de création d'événements culturels.

En 2017, l'ARL, dans le cadre de ses missions, a accompagné la Métropole tant au niveau du développement de sa politique culturelle en faveur de la lecture publique que de la mise en réseau des équipements dont la première action a été l'événement "La Lecture par Nature". Ce partenariat a fait l'objet d'une évaluation par les services qui ont établi un bilan largement positif, constructif, adapté à la situation de construction de l'intervention métropolitaine en faveur de la Culture.

Pour 2018, outre les missions centrales de l'ARL ainsi que les actions réalisées en 2017 et amenées à être reconduites en 2018, la Métropole soutient l'ARL dans ses actions en direction des scolaires notamment autour de l'événement La Lecture par Nature. 1 000 à 2 000 jeunes seront ainsi associés à la manifestation.

Pour réaliser ces missions l'association sollicite la Métropole à hauteur de 120 000 € en 2018, la Métropole propose un financement à hauteur de 95 000 € pour cette année.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° CSGE 002-3396/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 relative à la politique culturelle métropolitaine.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention d'un montant de 95 000 € (quatre vingt quinze mille euros) à l'Agence Régionale du Livre.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2018 ci-annexée.

**Signé le 15 Février 2018**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 05 mars 2018**

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget de la Métropole 2018, chapitre 65, fonction30, nature budgétaire 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Culture et Equipement culturels

Daniel GAGNON